



Note sur le dispositif MAEC

Mesures linéaires



décembre 2015

Problématique de la gestion durable du bocage

Les mesures MAEC entretien du bocage sont importantes pour préserver le bocage sur le long terme et mobiliser les agriculteurs pour sa gestion qualitative. La reconnaissance des haies dans la BCAE 7 ne permettra de conserver le bocage que de manière quantitative.



Illustration 1 : Entretien de la haie au lamier avec trait de coupe oblique : réduction trop importante de l'emprise, détérioration des arbres par coupe de la tête. Talus détérioré par un labour trop proche.

Gurunhuel (22) Photo AVL – 2006

En effet, la forte diminution de la main d'œuvre dans les exploitations a conduit les agriculteurs à se tourner vers des méthodes d'entretien mécaniques du bocage qui ne permettent pas de régénérer les haies. Elles se dégradent donc par vieillissement et/ou sur-entretien.



Illustration 2 : Chantier « clé en main » - Orne.

Lonlay l'abbaye (61) Photo B2E – 2015

Par ailleurs, des spéculateurs proposent aux exploitants des chantiers d'entretien « clé en main », où on assiste à un pillage de la ressource, avec des coupes de bois sauvage, sans éthique, sans logique d'exploitation en gestion durable. Il faut donc motiver les agriculteurs à entretenir leurs haies dans le respect de la gestion pérenne de la ressource

Cependant, s'il apparaît primordial que les MAEC puissent être valorisables pour la gestion durable du bocage, **les mesures nationales proposées actuellement (linea 01, linea 02) ne sont pas adaptées à l'entretien nécessaire aux haies de nos régions.** La suppression de la mesure linea 09 nous dépossède complètement d'outils opérationnels à proposer aux agriculteurs pour la gestion durable du bocage.

Problèmes rencontrés dans les cahiers de charges MAEC Linea existants

Les mesures ont déjà été expérimentées par les agriculteurs lors de la dernière programmation des MAE. Une large majorité d'agriculteurs engagés dans ces contrats ne souhaitent pas les renouveler sans révision préalable du cahier des charges. Les principaux problèmes soulevés sont :

Linea 01 :

- **Le système de calcul pour établir la rémunération des MAEC Linea 01 n'est pas adapté aux modalités nécessaires à l'entretien des haies** constituées d'arbres et d'arbustes. Le montant est dépendant du nombre de passages. Or, l'entretien forestier des haies n'est réalisé qu'une seule fois dans les 5 ans du contrat (temps de retour sur une haie de 10 ans minimum). Ainsi le montant de la mesure est très faible par rapport au temps passé (0,18€/ml/an). Il serait important d'établir une grille de rémunération en fonction des modalités d'entretien.
- Un certain nombre de problèmes de mise en œuvre des mesures sont intervenus. Il est en particulier très difficile pour un agriculteur **d'anticiper très en avance tous les linéaires qu'il pourra précisément engager**. L'idéal serait de pouvoir avoir une marge de manœuvre sur les linéaires déclarés en entretien tout en s'engageant sur un linéaire pluri-annuel.
- Le cahier des charges national des MAEC bocage impose de **faire des travaux dans les 3 premières années du contrat**. Ainsi les linéaires engagés ne concernent que les travaux réalisables dans ces trois années puisqu'il n'y aura qu'un seul passage dans les 5 ans. Le montant du contrat, et donc son intérêt, s'en trouvent diminués.

Linea 05 :

- La mesure n'est contractualisable **que pour les talus intra-parcellaires**, car il est demandé dans le cahier des charges, un entretien des deux côtés. Or de nombreux talus sont en limite de propriété. L'exploitant chargé de la gestion de la haie, ne peut entretenir que d'un côté le pied enherbé du talus. Ainsi la mesure n'est engageable que sur un nombre limité de linéaires.
- Une grande part de la biodiversité de la haie se situe sur la zone située entre la haie et la culture, où le milieu sera équivalent à une lisière boisée. **Le maintien d'une bande enherbée est fondamental comme réservoir de biodiversité et d'auxiliaires** pour les cultures. Il serait intéressant dans cette mesure de prendre en compte cette contrainte. Actuellement les

parcelles sont cultivées le plus près possible des haies. En effet, la mesure Linea 05 semble spécifique des talus enherbés. Il faudrait pouvoir l'utiliser en présence de haie, et même la coupler à la mesure entretien des haies. Ceci présuppose qu'on n'entretienne que le(ou les) flanc(s) du talus (pas le sommet). On pourrait aussi imaginer que cette mesure permette l'entretien des pieds de haies quand les haies sont à plat ou sur dénivelé.

Linea 02 :

- Cette mesure se base sur une **contractualisation à l'arbre**. Elle est adaptée pour les haies de futaie (arbres libres, ragosses, ou têtard) mais pas pour les haies de taillis. De ce fait, elle ne concerne qu'un petit nombre de haies des exploitations.
- La contractualisation à l'arbre, bien que rémunérée correctement, engendre en **lourdeur de déclaration**, de contrôle et d'enregistrement bien supérieure à une contractualisation au linéaire

Pistes de réflexion pour une meilleure adaptation des MAEC Linea

Afin de disposer d'un outil opérationnel rapidement, il est proposé de **retravailler en particulier le cahier des charges de la MAEC linea 01** et éventuellement **celui de la linea 05**.

Les cahiers des charges demanderaient d'être modifiés faiblement pour répondre aux problèmes pratiques de mise en œuvre.

Le point principal à travailler est l'estimation du surcoût pris en compte dans l'indemnisation de la mesure linea 01 que représente la gestion durable du bocage par rapport à la référence actuellement prise d'un entretien mécanique.

Les éléments suivant expliquent les **modalités de calcul qui pourraient être pris en référence pour la rémunération de la mesure**. Ces références ont été établies à partir du suivi de nombreux chantiers dans plusieurs régions de France présentant des types de haies différentes. Elles montrent de très fortes convergences économiques, ce qui permettrait d'envisager une mesure unique pour tous les territoires bocagers français.

Références d'entretien manuel des haies

LINEA 1 :

« Habituellement, les haies sont maintenues sans entretien spécifique. Toutefois, dans les cas où les haies sont entretenues épisodiquement, la taille est réalisée selon les modalités les moins coûteuses pour l'exploitant pour permettre le passage sur les parcelles cultivées attenantes. En particulier, les haies sont taillées aux dates les plus pratiques et non les plus favorables à la préservation des espèces, avec du matériel permettant une taille rapide (de type épareuse) au détriment de la bonne conservation des arbres.

Le montant de l'aide est calculé par comparaison entre le temps de travail nécessaire à une taille favorable à la biodiversité (temps de travail supplémentaire) et celui nécessaire à une taille rapide, répondant aux seuls critères économiques. »

Dans le cas précis de la Linea 01, le surcoût de la « taille favorable à la biodiversité » est calculé entre le passage d'épareuse et d'un autre outil mécanique non sélectif : le lamier (cf. Illustration 1).

Cet outil permet une contention des haies, mais pas une gestion pérenne de celle-ci (sélectivité de la coupe, renouvellement des arbres). Ce type de gestion ne peut être garanti que par **un entretien manuel sélectif à la tronçonneuse dans le respect d'un plan de gestion** (cf. ; exemples de chantier ci-dessous).

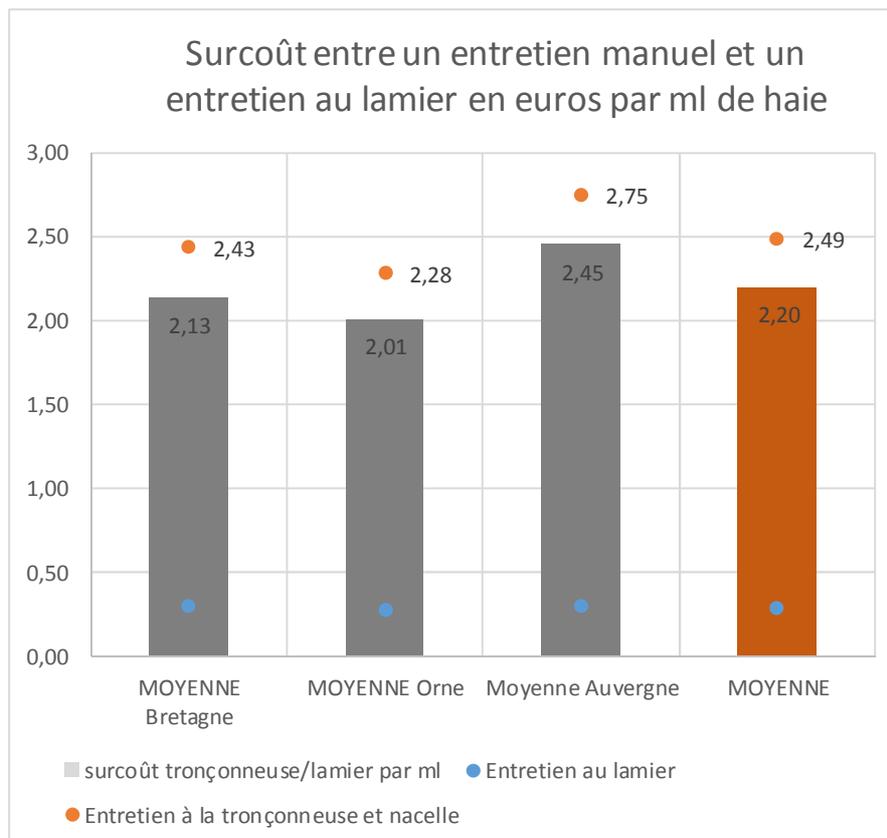
Nous avons donc estimé le surcoût supplémentaire entre un passage de lamier et un entretien manuel de la haie.

Ce référentiel a été construit sur la base de plus d'une centaine de chantiers dans plusieurs régions de France. Les chambres d'agriculture et les CUMA ont été sollicitées également pour fournir des chiffres d'amortissement du matériel et des coûts de chantier (cf. synthèse en page suivante).

Ces chiffres, homogènes quel que soit le territoire, montrent que l'entretien manuel représente un surcoût d'environ 3.10 euros/ml comparativement à un entretien classique qui ne permet pas le renouvellement des haies.

Synthèse des coûts de chantier constatés en Bretagne, Normandie et Auvergne

Coût par ml de haie	MOYENNE Bretagne	MOYENNE Orne	Moyenne Auvergne	MOYENNE
Entretien au lamier	0,30	0,27	0,30	0,29
Entretien à la tronçonneuse et nacelle	2,43	2,28	2,75	2,49
surcoût tronçonneuse/lamier par ml	2,13	2,01	2,45	2,20
surcoût lamier/épareuse par ml (calcul linea 1) :	0,81	0,81	0,81	0,81
surcoût enregistrement (calcul linea 1) :	0,09	0,09	0,09	0,09
TOTAL surcoût / linea 1	3,03	2,91	3,35	3,10



Contributions et Contacts:

Bretagne : ATBVB, CA35, CG22

Normandie : SCIC B2E, FDCUMA de l'Orne

Auvergne : Mission Haie Auvergne

Contacts

Contacts pour l'ATBVB – thématique bocage :

Mélanie Biet

02 96 05 09 25 – 06 80 42 17 93

melanie.biet@lannion-tregor.com

Catherine Moret

02 96 43 36 78 – 06 76 65 98 35

association.leguer@wanadoo.fr

Exemples de chantiers d'entretien des haies à la tronçonneuse, selon les principes de gestion pérenne



Entretien d'une haie adulte de taillis sous futaie à la tronçonneuse, respectant les principes de gestion pérenne : recépage du taillis, éclaircie des arbres.

Trégrom (22) Photo CBVL décembre 2014



Entretien traditionnel d'une haie de ragosses (forme particulière d'émondage d'arbres de haut jet) et de taillis (recépage) à la tronçonneuse, dans le respect de la gestion pérenne

Photos : CA35, CIDERAL, fev-2015



Entretien de haies de taillis mixte, adulte et jeune à la tronçonneuse, dans le respect de la gestion pérenne : recepage du taillis et balivage.